



Compte rendu CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 27 Octobre 2020

Membres afférents au
Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 24
Qui ont pris part à
Délibération : 26

Date de Convocation : 21/10/2020
Date d'affichage de la Convocation : 21/10/2020

L'an deux mille vingt, le Vingt-Sept Octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans la Salle Blineow, sous la Présidence de : M. Philippe LAGALLE

Étaient **PRESENTS** les conseillers municipaux suivants :

Mme Gaëlle ROUSSELET, M. Didier MAZINGUE, Mme Carine BRION, M. Éric DELACRE, M. Michel GALLET, Mme Françoise LECOUSIN, M. Gilbert LOREL, M. Benoît BIED-CHARRETON, M. Pierre MONY, M. Pascal MAGLOIRE, Mme Françoise LELANDAIS, M. Serge MARIE, Mme Françoise NORMAND, Mme Line BARA, M. Stéphane SCelles, M. Thierry OLIVIER, Mme Catherine COUSIN,

M. Sylvain NIEWIADOMSKYJ, M. Willy SOLAK, Mme Estelle BERTRAND, Mme Sophie LOQUET,

Mme Élise SABIN, Mme Mathilde COURTAUT,

ABSENTS EXCUSES : - M. Guillaume ANTY, M. Etienne DUPONT, Mme Delphine MARGUERITE,

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES AYANT DONNE POUVOIR :

MANDANT	MANDATAIRE
Mme Anne BEAUCE	M. Gilbert LOREL
Mme Evelyne MARIQUIVOI-CAILLY	Mme Françoise LELANDAIS

Madame Gaëlle ROUSSELET a été élue secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

1^{ère} Partie : Délibérations

- 1 Finances :
 - harmonisation des tarifs des 6 cimetières -2021-
 - tarifs assainissement
 - Décision modificative de crédits (travaux en régie)
 - Admission en non-valeur.
- 2 Ouverture dominicale des commerces en 2021 - demande de dérogation-
- 3 Convention prestations de service avec le SIAEP TH/E
- 4 Demande de subvention APCR 2020

2^e Partie : Sujet d'ordre général :

- Organisation du séminaire du 14/11/2020
- Dossier petites villes de demain

3^{ème} Partie :

- Rapport des commissions/Questions diverses
- Point sur la situation sanitaire Covid 19

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2020 :

Le compte rendu de la séance précédente est soumis aux membres présents.
Adopté par 25 voix POUR et 1 abstention

Harmonisation des tarifs cimetières :

Monsieur le Maire rappelle la délibération de la commune nouvelle LE HOM en date du 5/1/2016 reprenant les tarifs appliqués auparavant dans chaque commune historique.

Considérant les travaux d'entretien et d'aménagements réalisés dans les différents cimetières (ex création d'un nouvel espace cinéraire.) ainsi que le projet de gestion uniforme à l'aide d'un logiciel de gestion étendu à l'ensemble des communes déléguées, prévoyant en outre une révision du règlement des cimetières,

Il est proposé au Conseil une harmonisation des tarifs applicables à compter du 1 janvier 2021 selon le tableau ci-annexé.

A noter : pas de caverne au sol dans le cimetière de Hamars (au mur uniquement)
Pas de caverne au cimetière de St-Bénin à Thury-Harcourt

Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés selon le tableau ci-annexé

TARIFS concessions cimetières
à compter du 01/01/2021

COMMUNE DELEGUEES	THURY HARCOURT		SAINT MARTIN DE SALLEN	CURCY SUR ORNE	HAMARS	CAUMONT SUR ORNE
	Ste Catherine	St Bénin				
CONCESSION SIMPLE						
LOCATION 30 ANS	225 €	225 €	120 €	120 €	120 €	120 €
LOCATION 50 ANS	280 €	280 €	150 €	150 €	150 €	150 €
CONCESSION DOUBLE	X2	X2	X2	X2	X2	X2
CONCESSION TRIPLE	X3	X3	X3	X3	X3	X3
CONCESSION CINERAIRE-15 ans-	150 €	néant	150 €	néant	150 €	néant
avec CAVE URNE AU SOL	350 €	néant	350 €	néant	néant	néant
avec CAVE URNE AU MUR	650 €	néant	650 €	néant	650 €	néant
JARDIN DU SOUVENIR plaque nominative	dispersion : gratuit sur inscription plaque 10€	néant	néant	néant	néant	néant
CAVEAU PROVISoire	15 PREMIERS J: 1€/J APRES: 5€/J	15 PREMIERS J: 1€/J	15 PREMIERS J: 1€/J APRES: 5€/J			
EXHUMATION OU REINHUMATION	OPERATION: 5€ VACATION: 20€ réduc 50% si 2V simultanément					

Décision modificative de crédits Budget Assainissement : transports des boues

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 29 septembre 2020, le conseil avait autorisé le Maire à signer les opérations de transport des boues non hygiénisées

La facture (4 713.02€ HT) concernant le 1^{er} transport nous a été adressée et demande une adaptation du budget assainissement.

Après exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise les modifications de crédits du budget ci-annexées ;

Dépenses C/678 (dépenses exceptionnelles) - 943 € C/604 + 4 715 €
Recettes C/74 (subvention agence de l'eau) + 3 772 €

Cette mesure représentant un surcoût élevé des charges de fonctionnement de notre station d'épuration, le Conseil s'interroge sur la pertinence de ces mesures dont on ne sait pas encore aujourd'hui si la présence de la Covid-19 dans les boues est avérée.

Le conseil suggère que l'UAMC soit à nouveau saisie.

Tarifs assainissement collectif part communale -commune déléguée de Thur Harcourt-

Après exposé, et considérant les prochains programmes de travaux à réaliser,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide de porter, à compter du 1/1/2021 le tarif de la part communale à 0.67 € HT/m3 soit une augmentation de 2.40€ HT sur une facture type de 120 m3

Décision modificative de crédits : travaux en régie - budget général -

Monsieur le Maire rappelle que :

2 événements viennent impacter le budget :

- ✓ Une sortie d'inventaire d'un véhicule de la commune, volé en mars
(Remboursé à la commune pour 3 960 €)

- ✓ 2 programmes de travaux prévus au BP 2020 PAR ENTREPRISES prévus au alors qu'ils ont été réalisés en partie par les services techniques de la commune- ces travaux sont dits « travaux en régie. »

Les travaux en régie permettent de transférer en investissement les fournitures et les frais de personnel payés en fonctionnement.

Il s'agit :

De la Salle des fêtes de Hamars et du séchoir de la base kayak

fonctionnement				
	RECETTES		DEPENSES	
tvx en régie	C/042	41 000	C/022 dep im	41 000
TOTAL		41 000		41 000
investissement				
	RECETTES		DEPENSES	
Véhicule	C/024	3 960		
Tvx en régie			O/40	41 000,00
Séchoir			C/21318-19	-13 133,00
Salle des fêtes Hamars			C/21318-01	-9 431,00
Dépenses imprévues			C/020	-14 476,00
TOTAL		3 960		3 960,00

Cette DM est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Admission en Non-Valeur :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la demande d'Admission en Non-Valeur présentée par la Trésorière de la DGFIP, pour diverses sommes dont des sommes minimales non recouvrables suite à locations de salles (17.40€)

Compte tenu d'un paiement récent, le Conseil Municipal après exposé, à l'unanimité autorise l'admission en Non-Valeur du titre 531-2017 pour la somme de 13.20€ comptabilisée au C/6541

Ouverture dominicale des commerces - dérogations-

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a porté de 5 à 12 dimanches par an le nombre de dimanches pour lesquels le repos dominical peut-être supprimé par décision du Maire dans les établissements de vente au détail.

Cette décision (arrêté du Maire) doit être prise, après avis du Conseil Municipal, avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Il est proposé au conseil municipal de fixer, pour 2021, les dimanches 5, 12 et 19 et 26 décembre comme demandé.

Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-d'autoriser l'ouverture dominicale des commerces en 2021 les dimanches 5,12,19, et 26 décembre 2021

-d'accepter la demande de dérogation présentée en vue d'ouvrir les dimanches 20 et 27 décembre 2020
Pour mémoire, le Conseil fixe les dates retenues mais il appartient à chaque établissement commercial de voir s'il relève de ces dispositions.

Divers échanges s'en suivent concernant l'impact de ces mesures sur la vie familiale des agents qui renoncent au repos dominical (base du volontariat)

Convention de prestations de service avec le SIAEP Thury/Esson :

Vu la demande du SIAEP Thury/Esson, afin de faire procéder à l'abattage de vieux arbres enracinés sur l'ouvrage du château d'eau route de Placy par les services techniques de la commune de LE HOM,

Il est proposé une convention de prestations de service avec le SIAEP pour la mise à disposition des services techniques Environ 150 h sont prévues en 2020 soit environ 2 550 € pour l'élagage ; des avenants seront passés en fonction des besoins les années suivantes.

Le Maire est autorisé à signer la convention correspondante

Contrat de commune nouvelle avec le Conseil départemental du Calvados -2020-

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires du Conseil Départemental, les communes de plus de 2000 habitants sont désormais éligibles au contrat de territoire.

Toutefois, afin d'accompagner la mise en place des communes nouvelles de plus de 2000 habitants, le Département a également souhaité maintenir pour ces dernières un dispositif transitoire dans le cadre de l'Aide aux Petites Communes Rurales (APCR) jusqu'au 31 décembre 2022.

Chaque commune nouvelle se voit ainsi attribuer une enveloppe financière annuelle (20 000€ en 2020) exclusivement pour des projets situés sur le territoire des communes déléguées de moins de 2000 habitants

Cette enveloppe peut être utilisée pour financer un ou plusieurs projets chaque année utilisable sous la forme d'un contrat de 1, 2, ou 3 ans.

Le Conseil Municipal, après exposé, à l'unanimité :

SOLLICITE la conclusion d'un contrat de commune nouvelle auprès du Conseil Départemental, portant sur l'année 2020 et l'attribution à ce titre d'une aide financière pour les projets suivants à intégrer au contrat :

- Création d'une réserve incendie ; commune déléguée de St Martin de Sallen
- Pose de 2 poteaux incendie ; commune déléguée de Hamars
- Aménagement d'une aire de jeux : commune de St-Martin de Sallen

AUTORISE le Maire à signer le contrat de commune nouvelle 2020 ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération ;

- à présenter la demande de subvention pour ces travaux.

Demande de subvention 2020 : Aides aux petites communes rurales APCR

Monsieur le Maire rappelle le dispositif adopté par le Département du Calvados et permettant aux communes nouvelles de + 2 000 habitants de bénéficier de subventions au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales pour des projets localisés dans les communes déléguées de moins de 2 000 habitants.

VU la demande de contrat de commune nouvelle présentée au titre de 2020 afin de bénéficier de ce dispositif permettant de mobiliser une subvention de 20 000 € pour une dépense maximum de 40 000 € H.T.

CONSIDERANT les projets suivants :

- Création d'une réserve incendie sur la commune déléguée de St Martin de Sallen
- Pose de poteaux incendie sur la commune déléguée de Hamars
- Aménagement d'une aire de jeux sur la commune de St Martin de Sallen

Le Conseil Municipal, après exposé, décide à l'unanimité de solliciter une subvention APCR pour ces travaux.

2ème Partie : Sujet d'ordre général :

- Organisation du séminaire du 14/11/2020
Les séances de travail pourront être organisées, salle Gringore, toujours dans le respect des mesures sanitaires.
- Dossier « petites villes de demain » ; le dossier a été confié à E. Delacre.
Une réunion du bureau municipal pour travailler sur les enjeux de la commune dans le projet de territoire est organisée le 30/10.

3ème Partie : Rapport des commissions/Questions diverses

- Point sur la situation sanitaire Covid 19

Transmission le samedi 24 octobre, des neuf arrêtés préfectoraux portant sur :

1. Obligation port du masque AUX ABORDS des établissements scolaires
2. Interdiction de sortie 21 h à 6 h du matin
3. Interdiction des buvettes et points de restauration dans certains ERP
4. Interdiction des locations salles pour événements festifs
5. Limitation et réglementation des rassemblements
6. Interdiction de la vente d'alcool à emporter de 20 h à 6h
7. Organisation du fonctionnement des restaurants
8. Organisation des marchés de plein air
9. Interdiction des brocantes, vide greniers plein air

- Communication de la composition de la CCID transmise par la DGFIP

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS
(CCID)**

Vu l'article 1650 du code général des impôts,
Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de LE HOM
le Directeur départemental des finances publiques désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
ROUSSELET Gaëlle MAZINGUE Didier BRION Carine MARIQUIVOI-CAILLY Evelyne LECOUSIN Françoise BIED-CHARRETON Benoît MAGLOIRE Pascal LAUNAY Didier	MARIE Serge BARA Line OLIVIER Thierry NIEWIADOMSKYJ Sylvain SOLAK Willy LOQUET Sophie ANTY Guillaume COURTAUT Mathilde

Remarque : lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le maire de la commune, président de la commission communale des impôts directs.

A Caen, le 07/10/20

DESTINATAIRES :

Monsieur le Maire de LE HOM
Monsieur le Responsable du CDIF de Caen
Madame la Responsable du SFDL

Pour Le Directeur départemental des finances
publiques,



Christophe DE VLIÉGER
Administrateur des finances publiques

Fin de la séance à 20 H 30.